



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Toulouse, le 7 décembre 2016

Information sur l'absence d'avis de l'Autorité environnementale

Création de la ZAC Porterie-Barcellona Commune de l'Isle-Jourdain (32)

Par courrier en date du 4 octobre 2016, reçu le 6 octobre 2016 à la direction régionale de l'environnement et du logement (DREAL), le préfet du Gers a sollicité l'avis du préfet de région, autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, sur le dossier de création de la ZAC Porterie-Barcellona située sur la commune de l'Isle-Jourdain, déposé par Terra Campana.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observations dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 7 décembre 2016 (article R.122-7 du Code de l'environnement).